



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
EST VAUDOIS

par ETAT DE VAUD – Direction générale de la mobilité
et des routes (DGMR)
pour RC 737 - Réaménagement de la Route de Brent

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District EST VAUDOIS
EXPROPRIÉS

Commune Montreux
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– Grundisch Eric, Brent	10'306.40
– Buri Raymond, Montreux	40'226.15
– PPE La Combaz - Lodoval AG, Basel	14'549.90
– Mullener Pascal et Johanne, Brent	23'964.50
– Del Grazia Marco et Atkinson Del Grazia Carol, Brent	9'414.65
– Käser Thomas et Anke, Brent	89'011.00
– De Oliveira Goncalves Vitor et Maria, Chailly-Montreux	57'343.65
– Etat de Vaud, Lausanne	0.00

Le conservateur du registre foncier